

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES ÉCOLES FERMÉES

Les réactionnaires posent un point d'interrogation qu'ils croient devoir gêner beaucoup les républicains.

Ils disent, — c'est M. Denis Cochin qui parle :

« Rien qu'à Paris, voilà 150,000 écoliers en vacances forcés : Il n'y a ni locaux pour les recueillir, ni personnel pour les instruire, ni argent. De plus six mille institutrices congréganistes sont jetées dans la rue, car les maisons-mères n'ont ni place pour les recevoir, ni ressources pour les nourrir sans rien faire. »

Ces dernières doléances nous touchent infiniment peu. Si les maisons-mères ne peuvent recueillir leurs sœurs, qu'elles louent pour elles des appartements, il n'en manque pas dans les villes et nombre de congrégations de fondation récente et qui n'ont pas encore eu le temps de soutirer beaucoup de donations et de legs, sont ainsi logées.

Au besoin, qu'elles les renvoient dans leurs familles où elles seront peut être bien aises de rester. En tout cas, elles ont toutes apporté des dots et leur situation n'est précaire qu'en apparence, c'est-à-dire par leur volonté. Ce serait vraiment perdre son temps que de s'apitoyer sur un sort aussi fortuné.

Reste l'autre question, celle des locaux, des instituteurs et des fonds.

Là encore, l'argument n'est que spécieux. Il n'est peut-être pas exact, d'abord, qu'il y ait 150,000 enfants dans les écoles congréganistes. Ce chiffre, venant de nos adversaires, est sujet à caution.

Ensuite, les écoles de Paris, non plus que les lycées, n'ont tous « leur plein. » Il y a des vides nombreux, dont les mêmes cléricaux se vantaient il y a un an à peine, quand ils comparaient le succès des écoles congréganistes à ce qu'ils prétendaient être l'insuccès des établissements laïques. Si donc il y des vides, ils absorberont une partie, sinon la totalité, des effectifs arrachés aux mains noires.

Mais encore, en admettant qu'il reste un reliquat important, pour lequel il faille des bâtiments scolaires nouveaux, rien ne sera plus facile que de les trouver, en achetant, en louant ou en expropriant pour cause d'utilité publique, ces mêmes locaux congréganistes, qui sont tous agencés pour leur destination.

D'ici la rentrée, l'opération peut être faite, puisqu'à défaut d'une loi, une ordonnance royale (aujourd'hui un décret rendu en forme de règlement d'administration publique) suffit aux termes de l'article 2 de la loi du 3 mai 1841.

Nous aurons alors tous les locaux que nous voudrons, et même davantage, car, malgré leur mauvaise humeur, les expulsés seront trop heureux de trouver des acquéreurs pour leurs maisons et l'on peut s'attendre à ce qu'ils se concurrencent, dans leur amour aveugle et trop connu de l'argent.

Quant aux institutrices, ce n'est pas elles qui manquent, bien au contraire. En faisant appel aux six milles « blanchettes » qui remplaceront les six milles cornettes, il en restera encore à la porte, mais du moins un

point particulièrement intéressant de la crise féminine sera ainsi résolu, presque en son entier.

La mesure prise par M. Combes, car elle a l'approbation de tout les républicains est excellente. Elle permet à la République de remplir le premier de ses devoirs, celui qui consiste à faire des cerveaux scientifiques et non des éponges à superstitions, la plupart du temps grossières.

Qu'importe, à côté de cela, quelques petites difficultés d'application ! Et qu'importe à plus forte raison, les criaileries des jésuites en robes courtes, et des moines déguisés en citoyens.

La République est en marche. Elle est entrée dans la vraie voie, au bout de laquelle il y a l'émancipation de l'esprit, c'est-à-dire, la grandeur de la France et, par elle, de l'Humanité.

C. R.

Au Transvaal

Hommage de Kitchener aux Boers

La Gazette d'hier contient la dernière dépêche adressée par lord Kitchener au gouvernement anglais après la signature de la paix. Après avoir fait l'éloge des troupes anglaises, lord Kitchener dit notamment :

« Je sens qu'un témoignage de respect est dû à ceux des chefs boers qui, bravant les privations et les dangers à la tête de leurs commandos jusqu'au dernier moment, se sont montrés, à la fin, assez mâles pour se plier à l'inévitable et assez clairvoyants pour accepter les conditions généreuses accordées par le gouvernement de Sa Majesté. »

INFORMATIONS

Election législative du 20 juillet Lille (2^e circonscription)

Inscrits : 15,252. — Votants : 12,150
MM. Bonté républicain lib. . . . 5.842 voix
Ghesquière, socialiste. . . . 5.125
Werquin, rad. soc. 1.151
Divers bulletins nuls. 31

(Ballottage)

Il s'agissait de remplacer M. Lorthiois, progressiste décédé quelques heures après la proclamation du scrutin du 11 mai.

M. Lorthiois avait été élu au scrutin de ballottage par 6.618 voix, contre 6.014 à M. Ghesquière.

Le résultat de la conversion

L'Agence Havas communique la note suivante :

« C'est hier au soir qu'expirait le délai accordé aux porteurs de rentes 3 1/2 0/0 pour opter entre la conversion et le remboursement. Les résultats sont connus aujourd'hui et montrent que l'opération de la conversion s'est effectuée avec un succès complet. Les demandes de remboursement se sont élevées au nombre de 258 seulement, correspondant à 57,941 fr. de rente et à 1.600 000 fr. de capital.

« Le capital des rentes 3 1/2 0/0 à convertir s'élevant à sept milliards, on voit que les demandes de remboursement ne représentent que les deux millièmes du chiffre total. Le remboursement de ces 1.600.000 fr. se fera à partir du 16 août prochain.

« Il convient de rappeler que, lors de la conversion de 1894, qui avait été elle-même

accomplie avec un entier succès, il s'était produit 433 demandes de remboursement correspondant à 62,692 fr. de rente. Les conditions de la conversion actuelle sont donc encore plus favorables. »

Sièges vacants

On sait qu'un siège est vacant au Sénat par suite du décès de M. Delthil, sénateur de Tarn-et-Garonne. Et le 22 juin dernier, M. Delthil est mort le 14 juillet. La vacance s'étant produite dans le deuxième semestre de 1902, ne donnera pas lieu à élection partielle cette année. Le renouvellement triennal du Sénat doit avoir lieu en effet au début de janvier 1903 et la loi prescrit qu'il ne peut y avoir d'élection durant les six mois qui précèdent le renouvellement partiel. Le département de Tarn-et-Garonne sera, selon l'usage, appelé à élire le successeur de M. Delthil en janvier prochain.

Le département de la Haute-Garonne a aussi un siège vacant par suite du décès de M. Abeille, qui est décédé le 30 juin.

Il devra donc être pourvu en remplacement de M. Abeille dans le délai de trois mois, à partir du 30 juin, c'est-à-dire le 28 septembre prochain au plus tard.

La réforme de l'enseignement

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, vient de signer une importante circulaire aux recteurs, donnant des instructions relatives au nouveau plan d'études et à son application dès la rentrée prochaine.

Cette circulaire sera dans quelques jours entre les mains des proviseurs et principaux, auprès desquels les familles trouveront tous les renseignements qui peuvent les intéresser.

Inaugurations

Dimanche, à Quiberon, a eu lieu l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire du général Hoche.

M. Pelletan, ministre de la marine, présidait cette cérémonie et a prononcé un éloquent discours.

A Dinan, a été également inauguré le monument élevé à la mémoire de Duguesclin.

M. le général André présidait cette cérémonie.

La Fondation Emile Loubet

L'Union nationale des présidents de Sociétés de secours mutuels de France a voté l'ouverture dans toute la France mutualiste d'une souscription populaire à dix centimes en vue de la création d'une « Fondation Emile Loubet ».

Le produit de cette souscription sera intégralement remis au Président de la République, qui l'emploiera comme il lui conviendra, au mieux des intérêts de la mutualité.

Le but des mutualistes a été de donner à M. Loubet un témoignage de leur zèle, de leur dévouement et de leur reconnaissance pour sa sollicitude à l'égard des œuvres de mutualité.

Les huissiers et les recouvrements

M. Monis, ancien ministre de la justice, avait, par deux circulaires du 23 janvier et 27 février 1902, interdit aux huissiers de se charger du recouvrement des effets de commerce. M. Vallé vient de rapporter cette interdiction, et, dans une circulaire qu'il adresse aux procureurs généraux, en donne les raisons :

« Le ministre du commerce, des postes et télégraphes fait remarquer que les frais de recouvrement fixés par les tarifs postaux

sont relativement élevés, et que d'ailleurs le législateur a pris des mesures en vue d'exonérer l'Etat des responsabilités qui incombent ordinairement aux encaisseurs.

« C'est ainsi qu'en cas de perte de l'effet à recouvrer, la responsabilité de l'administration ne peut pas dépasser 25 francs au maximum ; aucune indemnité n'est due en cas de retard dans la présentation de l'effet ; en outre, il n'existe aucune garantie pour le retour en temps utile de l'effet impayé ; enfin, pour les effets protestables, il est nécessaire de déposer à l'avance le montant des frais probables du protêt pour chacun des effets à recouvrer.

« Ces dispositions sont de nature à causer une réelle gêne au commerce et à le faire hésiter à confier le recouvrement à la poste.

« Vous devez veiller, notamment, à ce que les huissiers n'opèrent aucun recouvrement sans une rétribution équitable, et à ce que la tolérance qui leur est consentie ne leur serve pas de prétexte pour multiplier les protêts. Vous n'hésitez pas, le cas échéant, à me proposer des poursuites disciplinaires contre les officiers ministériels qui auraient enfreint ces prescriptions. »

Comme on le voit, cette circulaire est inspirée par le souci de faciliter le recouvrement des effets pour le petit commerce.

L'emploi du blanc de Céruse

M. Trouillot, ministre du commerce et de l'industrie, a soumis à la signature du président de la République un décret réglementant l'emploi de la céruse dans les travaux de peinture en bâtiment. Ce décret est ainsi conçu :

« Article premier. — La céruse ne peut être employée qu'à l'état de pâte dans les ateliers de peinture en bâtiment.

« Art. 2. — Il est interdit d'employer directement avec la main les produits à base de céruse dans les travaux de peinture en bâtiment.

« Art. 3. — Le travail à sec au grattoir et le ponçage à sec des peintures au blanc de céruse sont interdits.

« Art. 4. — Dans les travaux de grattage et de ponçage humides, et généralement dans tous les travaux de peinture à la céruse, les chefs d'industrie devront mettre à la disposition de leurs ouvriers dès surtouts exclusivement affectés au travail ; et, en en prescrivant l'emploi, ils assureront le bon entretien et le lavage fréquent de ces vêtements. Les objets nécessaires aux soins de propreté seront mis à la disposition des ouvriers sur le lieu même du travail. Les engins et outils seront tenus en bon état de propreté ; leur nettoyage sera effectué sans grattage à sec.

Désastre de la Martinique

L'ÉVALUATION DES PERTES

La commission nommée par le gouverneur par intérim de la Martinique pour dresser le chiffre des pertes occasionnées par la catastrophe du 8 mai, tant à Saint-Pierre que dans les autres localités, a évalué ce chiffre à deux cent millions.

L'Opinion, journal de la Martinique, trouve que cette somme est insuffisante, et, pour donner une idée des pertes subies, rien que du fait des ressources officielles désormais abolies, il s'est livré à un travail dont voici les résultats :

En 1900, l'enregistrement donnait une recette de 412,575 francs. Les contributions indirectes (contrôles du frêt et du mouillage) avaient produit, en 1901, 425,745 fr. 18. Le contrôle spécial des contributions directes, 237,612 fr. 70.

En 1901, le mouvement commercial de Saint-Pierre était le suivant : Valeur à l'importation, 10,742,278 francs ; valeur à l'exportation, 9,414,499 francs.

Dans ces chiffres, le commerce avec la France intervenait pour 10,523,745 francs ; l'importation et les États-Unis pour 5,594,870 francs. La recette des douanes de Saint-Pierre avait réalisé, en 1901, 1,100,000 francs, et l'octroi de mer 1,300,000 francs, et l'Opinion ajoute :

« Quand nous aurons de plus, ajouté que Saint-Pierre, centre commercial, produisait beaucoup et dépensait relativement peu, le centre administratif étant à Fort-de-France, on verra quel trou béant il va falloir combler quand il s'agira d'aligner le prochain budget. »

Mort d'un milliardaire

Le milliardaire John Mackay est mort subitement dimanche à Londres.

Mackay qu'on avait surnommé le roi de l'argent, avait eu des débuts très modestes : il avait débuté comme ouvrier mineur en Californie, il y a 50 ans.

Tirage d'Obligations

Ville de Paris 1871

Le numéro 1,077,450 gagne 100,000 fr. Les numéros 1,264,860 et 1,158,151 gagnent chacun 50,000 fr.

Dix numéros gagnent chacun 10,000 fr.
61,032 404,796 778,516 778,520
79,308 332,540 830,424 338,776
613,634 5,61,050

Soixante-quinze numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Au palais

M. Daurensan, président à Lombes est nommé président du tribunal de première instance à Cahors, en remplacement de M. Gervais, qui conservera, sur sa demande, ses fonctions de juge à Albi.

M. Lacroix, juge d'instruction à Gourdon, est nommé président du tribunal de Lombes.

M. Saignat, juge à Blaye, est nommé juge au tribunal de Gourdon.

Palmes académiques

M. Frayssi (Barthélemy) directeur de l'école primaire supérieure de Montcuq, est nommé officier de l'instruction publique.

MM. Barriéty, directeur d'école publique à Vire ; Rougié (Pierre), instituteur public à Vire ; Soulié (Auguste), instituteur public à Puycalvel, sont nommés officiers d'académie.

SUPPRESSION DE TRAITEMENT

Dans notre dernier numéro, on a pu lire la note annonçant la suppression du traitement du curé-doyen de Bretenoux.

Le gouvernement a pris enfin une mesure énergique pour rappeler au devoir et à leurs fonctions les prêtres politiques.

C'est un exemple qu'il a donné mais qui aurait pu être généralisé.

Lors des élections dernières, l'ingérence cléricale fut grande dans notre département : du haut de leur chaire, au confessionnal, des prêtres n'ont pas craint d'attaquer violemment le gouvernement et de faire campagne en faveur des candidats hostiles à la République.

Les prêtres qui ont pris une part active à la lutte ont été nombreux ; ils sont tous connus, et ici même au cours de la période électorale nous en avons signalé quelques-uns.

La mesure prise par le gouvernement contre le curé de Bretenoux était nécessaire : nous y applaudissons, parce que nous croyons qu'elle sera efficace et qu'à l'avenir elle modérera les ardeurs par trop militantes de ceux dont le rôle devrait être tout de paix et de conciliation.

LA RÉD.

INSTITUTEURS ET CURÉS

Deux poids et deux mesures

Nous recevons, avec prière d'insérer, la lettre suivante que nous approuvons sans réserve :

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi d'attirer l'attention de nos hommes politiques sur une situation scandaleuse qu'il est grand temps de faire cesser.

Le ministère actuel nous paraît tout désigné pour mettre fin à un abus qu'il serait difficile de qualifier.

Chaque année un grand nombre de curés du département et... d'ailleurs, sollicitent et obtiennent du trop benévole gouvernement républicain d'importants secours pour aller refaire leurs santés — compromises ou non ! — dans une station d'eaux thermales.

Le Gouvernement est si bon, si confiant, si faible, devrais-je dire, pour eux, qu'ils peuvent (et ils ne s'en privent pas), à leur fantaisie, changer le lieu de leur traitement médical.

Je n'ai pas à les blâmer mais, ce que je ne puis admettre, ce qui étonne nos braves populations rurales, c'est que ces PRIVILÉGIÉS (ne le sont-ils pas en tout et pour tout) ne se fassent nul scrupule, quand viennent les élections, de dauber ferme sur le régime actuel et les candidats républicains. Il n'est pas d'insanités, aussi odieuses soient-elles, qu'ils ne débitent du haut de leur chaire lors de chaque élection.

Dans les arrondissements de Figeac et de Gourdon ils sont nombreux les prêtres qui ont mérité souvent qu'on leur supprimât le traitement, en raison de leur intervention violente contre le gouvernement et la République.

Eh bien, ce sont ces mêmes prêtres qui cependant sont les premiers à solliciter du gouvernement les secours.

Et jusqu'à ce jour, les secours leur ont toujours été accordés.

Vous conviendrez, monsieur le directeur, que les paroissiens de ces curés sont étonnés de tant de largesse de la part du gouvernement.

De tels gaspillages sont incompréhensibles et ils ne paraissent nullement justifiés.

Aussi, nous comptons qu'il se trouvera, dans notre département, un représentant assez courageux pour faire cesser cet état de choses et demander, à bref délai, la suppression immédiate du crédit affecté à ce service. Ce sera de toute justice.

Par contre, pendant qu'on accorde si facilement d'importants secours à Messieurs les Curés, nos instituteurs laïques, de fermes démocrates cependant ceux-là, et d'excellents pères de famille, ne parviennent que très difficilement à obtenir le moindre secours. Et puis, on est plus méfiant à leur égard. Le maigre *bleu* n'est mandaté QU'APRES la cure et sur justification du médecin de l'établissement thermal que le traitement stipulé a été suivi et dans la ville désignée.

Toujours deux poids et deux mesures, me direz-vous. Dans le cas présent les véritables favoris sont loin d'être du côté des amis.

Un de mes voisins m'a raconté dernièrement à ce sujet, qu'un vieil instituteur de ses amis, âgé de 62 ans, ayant 42 ans de bons services, sincère républicain, auquel on avait ordonné un traitement à Miers à la suite de deux attaques successives de congestion cérébrale, ce qui l'avait obligé à demander un congé sans traitement, essaya une timide demande. N'ayant jamais rien demandé durant sa longue carrière, il espérait réussir. Hélas ! vain espoir ! Le petit secours n'arriva pas. Il ne put faire sa saison faute de ressources et à cause de ses trop nombreuses charges.

De plus, il eut l'amertume de constater que le desservant de sa propre commune, jeune et vigoureux abbé, avait été plus heureux. Le chef du parti républicain du canton était venu quelques jours auparavant lui faire la remise du mandat en un solennel dîner où on a dû bien rire de la déconvenue du pauvre pédagogue.

Je laisse vos lecteurs juges de pareils procédés.

Merci et veuillez agréer, etc

St-O... .., le 21 juillet 1902.

G. J. L. R...

CAHORS

Conseil d'arrondissement

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni hier à la Préfecture sous la présidence de M. Mazières.

A l'issue de la réunion, une adresse de félicitations et de confiance a été votée en faveur du ministère radical Combes.

Inspection du travail

Dans la liste des candidats admissibles au concours pour l'emploi d'inspecteur du

travail, nous relevons les noms de trois compatriotes, MM. Gipoulou, Rajade instituteurs et Serres, licencié des-sciences, auxquels nous adressons nos félicitations.

Lycée de Cahors. — Baccalauréat

Session du mois de juillet

Baccalauréat classique (1^{re} partie)

RHÉTORIQUE

Admissibles : MM. Bonneau, Ernest ; Bru, Joseph ; Canguilhem, Jean ; Cavalié, Ernest ; Chapou, Baptiste ; Combarieu, Elie ; Dauliac, Edouard ; Delbouis, Georges ; Dissès, Louis ; Filhol, Pierre ; Marrou, Léonce ; Pennes, Serge ; Séguy, Jean ; Séguy, Paul ; Talayssat, Marcel ; Talbot, Louis ; Véry, Michel.

Baccalauréat classique (2^e partie)

LETTRES-PHILOSOPHIE

Admis : M. Bro, Jean-Louis.

Sur 21 candidats, 17 ont été admissibles ; ce succès sans précédent pour la rhétorique est le plus grand éloge en faveur du distingué professeur M. Santiaggi.

M^{lle} Meyer, fille du distingué professeur d'allemand du lycée Gambetta, vient d'être déclarée admissible aux examens du baccalauréat classique (1^{re} partie), rhétorique.

Nous adressons à la jeune lauréate nos félicitations.

Aviron cadurcien

Voici le programme des régates nationales et championnat du Sud-Ouest, organisés par l'Aviron cadurcien, avec le concours de la musique du 7^e de ligne :

Première course. — A trois heures, championnat à deux rameurs de pointe, 2,500 mètres en ligne droite.

Deuxième course. — A trois heures et demie, course à quatre rameurs débutants, réservée à l'Aviron cadurcien, 1,800 mètres, deux virages.

Troisième course. — A quatre heures, championnat à quatre rameurs de pointe, 2,500 mètres en ligne droite.

Quatrième course. — A quatre heures et demie, deux rameurs juniors et seniors, 1,800 mètres, deux virages.

Cinquième course. — A cinq heures, skiffs juniors et seniors, 1,800 mètres, deux virages.

Sixième course. — A cinq heures et demie, quatre rameurs, juniors et seniors, 1,800 mètres, deux virages

Septième course. — A six heures, championnat à huit rameurs de pointe, 2,500 mètres en ligne droite.

Prix des places : enceinte réservée, 1 fr. ; en location, 1 fr. 25 ; premières assis, 0 fr. 50 cent.

La distribution des récompenses aura lieu le soir, à neuf heures, au siège de la société (café Tivoli).

Concours national de tir

Le 26 et le 27 aura lieu à Rouen le concours national de tir auquel prendront part les sous-officiers du 7^e, MM. Crémoux, Galey, Gernolles et Laval.

Ligue des Droits de l'Homme

Les membres de la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 27 juillet à 2 heures du soir dans une des salles de la mairie, à Cahors.

Ordre du jour : — Questions diverses, paiement des cotisations.

Manœuvres de garnison

Le 7^e régiment d'infanterie exécutera les 29, 30 et 31 juillet des manœuvres de garnison.

Un escadron du 10^e dragons est attaché à ce régiment pour ces manœuvres.

Ce détachement arrivera à Cahors le 28 juillet et en repartira le 1^{er} août. Il fera étape ce jour-là à Castelnau-Montrâtier.

Le 7^e cantonnera le 27 et le 30 à Aujols, Laburgade et Lescailier.

Le 10^e dragons rentrera à Cahors le 30 et le 7^e le 31 dans la matinée.

Arrestation

Hier matin, le bruit circulait en ville

qu'un prêtre venait d'être arrêté et écroué à la prison.

Voici ce qui en est : un frère des Ecoles chrétiennes d'un ordre étranger, se trouvant dans une commune du canton de Puy-l'Evêque, pénétra dans l'église.

Le curé de l'endroit ne crut pas devoir reconnaître en cet homme un de ses frères en religion, et le prenant pour un malfaiteur déguisé, il le signala à deux gendarmes qui, sans autre motif, arrêterent le malheureux.

Conduit à Cahors devant M. le procureur Deandris, le prisonnier montra ses papiers qui étaient en règle et protesta contre son arrestation que rien ne justifiait.

C'est ce que reconnut M. le Procureur qui le remit aussitôt en liberté.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME DES 24 ET 27 JUILLET

Allegro Militaire	Menzel.
Samson et Dalila (Fantaisie)	St-Saëns.
Menuet du Bœuf	Haydn.
Menuet Favori	Mozart.
Menuet du Septuor	Beethoven.
Coriolan (Ouverture)	Beethoven.

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Allées Fénélon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 22 juillet 1902

Naissances

Andrieu Marie-Jeanne-Adrienne, rue Mascouton, 5.
Malmont, Théophile-François à Cavanies.
Barreau René-Raoul-Pierre-Adolphe, boulevard Gambetta, 40.

Publications de mariages

Nègre, Baptiste, garçon boucher et Lasjeunies Philomène couturière.
Delpech, Arsène, employé des Postes et Grandjean, Elise, s. p.
Lafon, Jean-Léon, sergent-major au 1^{er} tirailleur algérien et Buzenac, Josephine employée des Postes.

Décès

Rigal, Louis, instituteur en retraite, 77 ans célibataire, sur le quai de la gare.
Filhol, Jean, pharmacien, 60 ans, enclos Labrousse, Cabessut.
Barreau, Marie, s. p. 35 ans, célibataire à l'hospice.
Ricard, Rose-Marie épouse Albert, 64 ans, s. p. rue Labarre, 8.

Arrondissement de Cahors

CATUS. — Comice agricole. — Concours de 1902. — Une subvention de 200 fr. a été accordée par M. le ministre de l'agriculture, au nom du gouvernement de la République, et une allocation de 200 fr. par le conseil général, au nom du département.

Avec approbation de M. le préfet du Lot, un grand concours agricole aura lieu à Catus, le 13 août prochain, par les soins du comice agricole, entre les propriétaires des communes du canton et des communes limitrophes.

Se faire inscrire chez M. Soulié, vétérinaire, avant le 5 août, terme de rtueur.

Une somme de 2 fr. sera versée en se faisant inscrire, par tout exposant qui ne sera point déjà membre du comice. Pour ceux-ci l'inscription sera gratuite.

PUY-L'EVÊQUE — Concours de Fumel (Lot-et-Garonne.) — Voici l'appréciation du jury de ce concours sur la société de Puy-l'Evêque qui obtint de si brillants succès à Fumel.

ORPHÉONS

Troisième division, première section
Orphéon de Puy-l'Evêque (Lot), 45 exécutants ; directeur, M. Aurel. — Lecture à vue Très bonne lecture ; nuances observées ; bon mouvement. Premier prix. — Exécution. Chœur de choix : les Paysans (Saintis). Bonne exécution de ce vieux chœur, toujours agréable à entendre ; les quatre parties bien fondues et les voix bien timbrées ; cependant l'animer « Et quand viennent les jours d'alarme » trop lent jusqu'au *granioso*. 1^{er} prix *ex æquo* — Honneur. choix : Gaule et France (Saintis). A « Plus d'opresseurs » on chante *mi ré mi* pour *ré mi ré* ; le *largement* final trop lent. Néanmoins très bonne exécution. 2^e premier prix *ex æquo* et diplôme de direction à M. Aurel.

LARAMIÈRE. — *Délégation municipale.* — Il est institué dans la commune de Laramière une délégation spéciale pour remplir les fonctions du conseil municipal. Sont nommés : MM. Miquel, Ferrié et Vernhet. M. Miquel remplira les fonctions de président.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC — *Collège.* — La distribution des prix aura lieu le dimanche 27 juillet, à deux heures du soir, sous la présidence de M. le docteur Cavalie, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux. Il ne sera point adressé d'invitations particulières. Tous les amis de l'Université et de notre collège sont instamment priés d'assister à cette fête universitaire.

Distinction. — M. le ministre de l'instruction publique a fait don au collège de Figeac d'une médaille de bronze à titre de prix d'éducation physique.

L'orage. — La commune de Fons a été fortement éprouvée. La récolte en vin a été enlevée et la vigne est dans un lamentable état. Le blé et l'avoine sont perdus. La prune, qui est une des principales récoltes de cette commune, a été sérieusement endommagée. Le cyclone a défoncé les chemins dans les communes de Bédier, Boussac, Lissac, Camburat et Planioles. Les communes de Lentillac, Saint-Félix, Assier, Cambes, Livernon ont beaucoup souffert et les dégâts sont considérables. La consternation règne parmi nos braves agriculteurs.

Tribunal correctionnel. — Audience du 19 juillet. — Une seule affaire est appelée : Michel Nicolas, 31 ans, chanteur ambulancier, né à La Ciotat (Bouches-du-Rhône), sans domicile fixe et ayant subi plusieurs condamnations, est condamné à dix jours de prison pour vagabondage.

SAINT-CÉRÉ. — *Concours musical de Tulle.* — Au concours musical de Tulle qui a eu lieu dimanche, notre fanfare l'Union Musicale a remporté le 3^e prix et une médaille d'art.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Vol.* — Ces jours derniers, trois vanniers s'étaient installés à Vayrac pour réparer les paniers que leur confiaient des habitants.

Mais voulant tout avoir de bénéfice, ils déroberent des paquets d'osier estimés à la somme de 35 fr. au préjudice des nommés Delmas et Laville, cultivateurs à Vayrac.

Plainte a été portée et les vanniers ont été arrêtés; mais après enquête, ils ont été remis en liberté.

Pendu. — Samedi soir vers sept heures, le nommé C., concierge à la sous-préfecture de Gourdon, a été trouvé pendu à une poutre dans la grange.

C... avait quitté sa loge vers une heure de l'après-midi et dans la soirée on le cherchait partout en ville, ne sachant pas ce qu'il était devenu, et ce n'est que vers sept heures du soir que l'on découvrit son cadavre.

On ne sait à quoi attribuer les causes qui ont déterminé ce malheureux à se donner la mort.

Les constatations médico-légales ont été faites par M. le docteur Ferrières.

Cet événement a produit la plus vive émotion dans notre ville, où le défunt jouissait de l'estime publique.

PAYRAC. — *Fermeture des écoles congréganistes.* — Les sœurs de l'établissement congréganiste du Roc, ont reçu l'ordre de la préfecture de fermer leur maison d'éducation.

Elles ont aussitôt licencié leurs élèves et fermé l'établissement.

L'autorité n'a pas eu à intervenir.

UZECH. — *La moisson.* — La moisson se fait présentement à Uzech canton de Saint-Germain.

Les propriétaires se plaignent du peu de poids et du petit nombre de gerbes, eu égard aux années précédentes.

La récolte, cette année sera moitié de la récolte d'une année ordinaire.

QUATRE-ROUTES. — *Poste et télégraphes.* — Par arrêté du ministre du commerce, la médaille d'argent des postes et télégraphes a été décernée à M. Dupny (Joseph), gardien d'entrepôt aux Quatre-Routes : 36 ans 1/2 de services administratifs : 6 ans 1/2 de services militaires : titulaire de la médaille de bronze depuis le 27 février 1896.

GRAMAT. — *Cheval emballé.* — Un cheval attelé à une charrette anglaise, effrayé par l'arrivée d'un train s'est emporté dans la cour de la gare; de graves accidents étaient à craindre car la bête prenait la direction du pont Saint-Félix. Un jeune homme de dix-sept ans, M. Joseph James, cocher, à l'hôtel Salesses, s'élança courageusement à la tête de l'animal et fut assez heureux pour réussir à le maîtriser sans accidents.

SALVIAC. — *Fête locale.* — La fête locale aura lieu, cette année, les 26, 27 et 28 juillet, sous le patronage de la municipalité. Les jeunes gens qui vont subir le sort cette année, aidés par leurs amis, l'organiseront d'une façon brillante.

CUZANCE. — *Fête locale du 3 août.* — Voici le programme :

Samedi 2 août. — Annonce de la fête par plusieurs salves d'artillerie et tour de ville en musique.

Dimanche 3 août. — De quatre à cinq heures, courses de bicyclettes; de cinq à six heures, jeu de la poêle et jeu du baquet, mât de cocagne, course en sac; de six heures à six heures et demie, ascension d'un ballon; de six heures et demie à sept heures et demie, bal et attractions diverses et retraite aux flambeaux.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ne sont pas satisfaisantes, après un début assez bon, les cours ont généralement fléchi. Il faut attribuer la plus grande partie de cette faiblesse au peu d'activité des affaires ce qui du reste n'a rien d'extraordinaire à cette époque de l'année.

Le 3 0/0 à 100,70 et le 3 1/2 0/0 à 102 ont tous deux baissé de 15 centimes sur la clôture précédente, l'amortissable reste à 100 au lieu de 100,20.

Des rachats ont ramené le Crédit Foncier à 727 au lieu de 715 cours de samedi, le Comptoir National d'Escompte finit à 583; le Crédit Lyonnais à 1055, la Société Générale à 613.

Parmi nos chemins; le Lyon reste à 1425; le Nord recule à 1880; l'Orléans à 1528.

Le Suez baisse à 3982.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure revient à 80,85; l'Italien à 102,15; le Portugais à 20,45; le Russe 3 0/0 1891 cote 88,20.

Le Turc D revient à 27,60, la Banque Ottomane cote 561.

Tenue très ferme du Serbe 4 0/0 unifiée à 73 fr.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CONVERSION
DES RENTES 3 1/2 P. 0/0
EN RENTES 3 p. 0/0.

Conformément à la loi du 9 Juillet 1902 et au décret du même jour, il est procédé à la conversion des rentes 3 1/2 p. 0/0 en rentes 3 p. 0/0 du type actuellement existant, à raison de 3 francs de rente par 3 fr. 50 cent. de rente ou au remboursement de ces rentes à raison de 100 francs par 3 fr. 50 cent. de rente.

Les propriétaires de rentes 3 1/2 0/0 qui opteront pour la conversion n'ont, quant à présent, aucune démarche à faire.

Au 16 novembre prochain ils percevront l'intérêt actuel dû à cette date, plus une bonification de 1 franc par 3 1/2 p. 0/0 de rente, plus, par anticipation, l'intérêt à 3 p. 0/0 du 17 novembre 1902 au 1^{er} janvier 1903; soit au total 2 fr. 25 par 3 fr. 50 de rente ancienne.

Les propriétaires de rentes 3 1/2 p. 0/0 qui opteront pour le remboursement devront en faire la demande dans les délais suivants :

- 1^o En France, du 15 au 20 juillet inclusivement ;
- 2^o En Corse, du 17 juillet au 22 juillet ;
- 3^o En Algérie, du 18 juillet jusqu'au 23 juillet ;
- 4^o Dans les Colonies, pendant 6 jours consécutifs, à compter du lendemain de la promulgation du décret.

Un journal pour les enfants

« Jean-Pierre est un journal spécialement créé pour les enfants. Jean-Pierre sera à la fois éducatif et récréatif. Il essaiera d'atteindre ce double but : développer chez les enfants l'esprit d'observation et de critique, les habituer à voir et comprendre ce qui les entoure, et les préparer ainsi à penser et à juger par eux-mêmes; ensuite, diriger dans un sens plus juste et plus vrai leurs admirations naissantes: substituer, par exemple, à l'amour de la force brutale et des conquêtes militaires l'amour de la liberté et du travail, le désir généreux de venir en aide aux opprimés et aux sacrifiés; remplacer le préjugé de la supériorité masculine par la conscience de l'égalité morale des sexes.

« Jean-Pierre paraît deux fois par mois, le 1^{er} et le 15. Les abonnements coûtent : 3 fr. pour la France, l'Algérie et la Tunisie; 5 fr. pour l'étranger.

« Jean Pierre donnera la réponse aux devinettes, aux charades, la solution des problèmes amusants, etc. Jean-Pierre ouvrira des enquêtes, il sera très heureux qu'on y réponde.

« Adresser ce qui concerne la rédaction et l'Administration à Jean-Pierre, journal pour les enfants, 8, rue de la Sorbonne. »

EN VENTE A CAHORS :
Chez Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne
122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Viennent de paraître :
DE L'AVENIR DES PEUPLES CATHOLIQUES

par Emile de Laveleye avec les opinions de Gladstone, Michelet, Quinet, d'Hulst, Sismondi, Brunetière, etc.; ... suivi du Syllabus texte officiel latin et français.

L'exemplaire franco : 0.50.
Pour la propagande 13 fr. franco les 50 ex.
S'adresser à M. Bazin, Divonne-les-Bains.

L'ARSENAL ANTIPAPAL
de Teofilo Gay, traduit de l'Italien par Léa-Gay-Humbert.
Prix : 2 fr. 50 franco.
S'adresser à M. Perret, Taulignan, Drôme

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'étendre à toutes les sections de son réseau, pour les parcours ne dépassant pas 40 kilomètres, la faculté de fractionner par paiements mensuels le prix des cartes d'abonnement de 3^e classe, valables 3 mois, 6 mois ou un an.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
20 Dim.	+ 24	+ 16	765	Beau
21 Lundi	+ 22	+ 12	768	Couv.
22 Mardi	+ 23	+ 14	769	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Beau
D^r HERBEAU.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR
XVI

Avant minuit

— Vous savez bien haïr, madame Vavator ! Maintenant, j'aimerais à savoir ce que vous a fait ma mère pour vous inspirer cette admirable haine. Vous la haïssez vivante, vous la haïssez morte et vous faites retomber cette haine sur son enfant. Je ne vous blâme pas, je ne dis pas que je n'aurais pas fait de même, seulement... je voudrais tout savoir...

Madame Vavator la regarda avec un air d'incrédulité.

— Vous haïssez, dit-elle, et vous me parlez ainsi à moi !... Vous haïssez, vous qui êtes là tranquillement assise et qui parlez comme cela, après une accumulation de malheurs et de hontes à rendre folles les natures les mieux trempées !... Je crois que vous ne savez pas

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

ce que c'est que de haïr.

L'ombre d'un sourire se dessina sur le visage pâle de Catherine. Elle regarda en silence, celle qui lui parlait, et ce faible et étrange sourire fut sa seule réponse.

— Nous ne discuterons pas ce point, dit-elle. Peut-être suis-je, en effet, issue d'une race pusillanime. Ne vous inquiétez pas de cela... Le temps passe, madame Vavator, et ayez cette générosité pour votre ennemie de lui dire quelque chose de sa propre histoire. Vous avez obtenu une entière et complète vengeance. Vous pouvez bien vous passer le luxe d'être magnanime cinq minutes.

La froideur parfaite avec laquelle était présentée cette requête inattendue atteignit son but.

Madame Vavator, audacieuse elle-même admirait l'audace chez les autres, et toutes les femmes, en bien comme en mal, obéissent à leur premier mouvement.

— Vous avez la main dure ! dit-elle d'un ton où perçait quelque admiration. Et je puis vous dire ceci : vous ne descendez pas d'une race faible au lâche; le sang qui coule dans vos veines a été ardent et cruel en son temps. Vous voudriez savoir quelque chose de votre mère ? Votre mère !...

Ses yeux s'abaissèrent, pensifs, vers le feu, et son esprit se reporta vers le passé.

— Je ne puis la voir debout, devant moi, aussi nettement que j'avais coutume de la voir il y a vingt ans... elle était grande et imposante. Vous lui ressemblez, Catherine : la même démarche gracieuse, le visage fier, mais

sans beauté, toujours vêtue de toilettes noires, jaunes, rouges, cramoisies; elle avait la passion des couleurs vives et portait des fleurs rouges dans ses cheveux noirs. Vous lui ressemblez et un peu aussi à votre père; vous avez parfois sa façon de sourire et de parler. Vous lui ressemblez beaucoup assise, comme vous êtes là, en ce moment... si calme, si réfléchi, si résolu. Vous ferez votre chemin en ce monde, Catherine; les femmes comme vous font toujours leur chemin.

— Voulez-vous continuer, madame Vavator ? Je vous le demande encore, ne vous occupez pas de moi.

Madame Vavator se mit à rire. Elle avait repris toute son aisance.

— Ainsi donc, vous êtes réellement aussi impatiente de savoir pourquoi je haïssais... pourquoi je haïssais encore votre défunte mère ? Eh bien ! je suis en humeur de vous satisfaire ce soir. J'ai si bien tenu le passé enfermé et pendant un si long temps, qu'il y a comme du soulagement et du plaisir à lui ouvrir la porte ce soir. Mais penser que je vais vous dire ces choses, à vous ! La vie est si étrange... c'est une évolution si vertigineuse, si capricieuse, si bizarre... nous sommes des pantins, qui nous mettons à danser quand le destin tire la ficelle. Et l'on prétend que nous nous sommes des créatures responsables et que nous pouvons faire notre vie comme nous voulons. Jugez-en ! J'aurais pu être une femme vertueuse, une femme riche, un modèle de mère de famille, faisant les honneurs de la table de mon mari, veillant sur la conduite

de mes enfants, allant à la messe et à vêpres tous les dimanches, visitant les pauvres de ma paroisse. J'aurais pu être dame patronnesse, présidente de ceci, de cela, de toutes sortes de bêtises respectables et finalement mourir comme une sainte avec une épitaphe à faire rêver M. de Monthyon ! J'aurais pu être tout cela, mademoiselle Dangerfield, et j'en avais la volonté, mais votre mère est survenue, sa baguette de fée à la main, et crac !... A partir de ce jour et pendant les dix-huit dernières années, j'ai été une bohémienne sans asile, sans amis, sans fortune, sans réputation.

« Maintenant, écoutez-moi, voici l'histoire. Pas de noms, songez-y, et pas de questions quand j'aurai fini. Tout ce que vous saurez jamais, je vais vous le dire. Votre père vit. Vous avez toute une armée de parents vivants; mais je pense que vous ne connaîtrez jamais aucun d'eux. »

Elle se renversa dans son fauteuil, joua avec sa chaîne de montre, regarda un instant le feu, et commença son histoire, qu'elle conta rapidement.

— « Votre mère était juste de mon âge, quand j'entrai en relations avec elle; un peu plus âgée, je crois, et elle venait de se marier. Elle n'était pas belle, mais beaucoup de gens l'aimaient, et moi-même pendant un temps. C'était une riche héritière. Son mari était l'un des plus beaux hommes de l'Angleterre, et elle l'aimait... »

(A suivre)

LE PAYS
DES
CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS
PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

XXIII

Les Mines d'or

Le roc était là devant les mineurs, et la prédiction de Pardoes se réalisait, car dix pépites assez grosses furent bientôt ramassées dans une couche de pierres calcaires. Ils se mirent tous à chercher avec une ardeur sans égale, en riant, criant, chantant comme des fous. Les plus grandes pépites que l'on trouvait étaient de la grosseur d'un pois.

Le soir venu, quand la tranchée eut été vidée, les mineurs examinèrent leurs pépites et prièrent le Bruxellois d'évaluer leur recette. Celui-ci déclara qu'il y avait là pour au moins 1.800 fr. d'or et du meilleur aloi.

Un applaudissement général accueillit cette nouvelle. Victor et matelot, malgré leurs fatigues, dansaient et tressautaient à laisser

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

croire qu'ils avaient perdu la raison.

— Allons pas de bêtises, leur dit le Bruxellois. Veuillez m'écouter. L'excès de joie comme l'excès de découragement sont blâmables. Nous avons travaillé comme des nègres, pendant toute la semaine et ce labeur excessif ne peut durer. En supposant que ces cinq jours de labeur en représentent six, nous avons déjà recueilli deux livres et demi d'or, c'est-à-dire 40 onces. En dépensant 20 onces par semaine pour notre nourriture, notre café, notre tabac, il nous reste 20 onces encore de profit, si bien qu'à la fin de la saison de six mois, chacun de nous possèdera 7.000 fr. Ce n'est donc pas la peine de tant chanter victoire.

— Que nous racontez-vous donc là ? nous savons maintenant où sont les grandes pépites ; il ne nous reste plus qu'à les déterrer, répliqua le matelot.

— Je suis de votre avis, l'ami, répondit Pardoes, mais il se peut également que nous passions une semaine sans rien trouver et que cet endroit, ne suffisant pas à nous enrichir tous, soit seulement bon à nous fournir les moyens indispensables de ne point mourir de faim, ou de nous rendre aux mines de Pen-River.

Dès que le soupé eut été achevé, le Bruxellois ajouta :

— Demain, camarades, nous nous reposons. Le dimanche, aux mines, est un jour sacré. Généralement, les chercheurs d'or vont aux magasins, ce jour-là, et se payent un meilleur dîner que celui qu'ils ont mangé pendant la semaine. C'est alors que l'on fait le parta-

ge de l'or trouvé entre chacun. Je vous propose donc d'être votre trésorier pendant que nous irons faire un tour la-bas ; sinon, quelque bonnes résolutions que vous preniez, vous perdriez votre argent.

Le matelot se fit quelque peu tirer l'oreille, car il comprit que c'était à cause de lui que l'on prenait cette mesure, mais il se soumit au vote général de ses associés affirmatif en cette circonstance.

XXIV

La loi de Lynch

Les associés déjeunèrent tous le lendemain matin. Ils avaient bien dormi et s'étaient reposés ; aussi se trouvèrent-ils de très bonne humeur.

Au moment où ils se disposaient à partir pour les magasins de l'Yuba, Donatus alla voir le mulet qu'il devait monter, disait-il, afin de lui donner un peu d'exercice. Il n'y avait rien à redire à ce projet. L'on tira au sort qui garderait la tente et le Baron tira le mauvais numéro.

Le mulet, qui, depuis cinq jours, avait mangé à sa faim et s'était bien reposé, montra une très grande gaieté et des dispositions à prendre une allure galopante. Donatus avait grand-peine à se tenir en équilibre sur son dos, et il allait en avant sans le vouloir.

Après avoir marché pendant une demi-heure, les mineurs avaient rejoint la route où se croisaient divers santiers aboutissant aux stores. Ils rencontrèrent alors divers groupes de mineurs, les uns suivant le même chemin,

les autres retournant à leur campement en rapportant des provisions.

Tout ce monde-là semblait être d'excellente humeur, et ces rencontres diverses plurent tant à Donatus qu'il éperonna sa monture, laquelle prit le galop et se précipita en avant.

Cette action si simple en apparence devait amener un dénouement imprévu. L'animal, ayant atteint un certain endroit, se mit à renifler et à pousser de longs hennissements en tournant la tête de tous les côtés. Puis il reprit sa course désordonnée, quels que fussent les efforts de Donatus pour le retenir.

Un moment après, au détour de la montagne, le Flamand apercevait les magasins et la foule qui se pressait devant ces divers établissements.

— Que diable ce mulet a-t-il dans la tête ! grommelait Knik. En supposant qu'il désire grignoter une botte de foin, cette gourmandise ne doit se trouver ici qu'à prix d'or.

En disant ces mots, il était parvenu à sauter à bas de son mulet et s'efforçait de l'entraîner loin de la foule. Mais, à ce moment même, une femme au visage hideux qui se tenait à l'entrée d'une tente, leva les bras en l'air en s'écriant :

— Mais, damnation ! je ne me trompe point, c'est le vieux Jack et celui qui le monte doit être le meurtrier de notre cousin William. La bonne bête revient à son étable et y conduit l'assassin.

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers présumés du sieur Jules BUGÈS, marchand de chaussures, domicilié à Cahors, place du Marcé, en état de faillite, sont invités à se rendre le mercredi 30 juillet 1902, à 3 heures du soir, au palais de justice de Cahors, salle d'audience du tribunal, pour délibérer sur les moyens à prendre en vue de la réalisation de l'actif et formuler tels dires et observations qu'ils jugeront utiles, au sujet notamment du mode de vente des marchandises.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

PLUS de CHEVAUX POUSSIFS!

POUDRE DELARBE
D'ABUSSON
Général : Pousse, Toux,
Gourme. — Boite : Trois fr.
VENDEUR, 11^{me}, Rue d'Orléans (S. & O.)
GRAND PRIX
(C^{ie} V^{ie}) Paris Exp. 1900,
Dip. MM. Castets, Fayret, Palame et tous phléas

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 23^e année. Sommaire du n^o 33 — du 17 juillet 1902.

Le pigeon messenger, par E. Dupuis. — Elle court, elle court, la souris !... par Eymes. — La capitaine du Yucatan, par E. Salgari. — La chasse du baron Galbert, par E. Maymal. — La leçon de danse, par Tante Nicole. — Frère et sœur de lait, par Marthe Bértin. — Entre un réveil matin et un dormeur, par Oncle Job. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de F. Specht, C. Thadée, A. Levembert, P. Gamba, F. Ray, A. Birch, E. Causé, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Paris et Départements : six mois 10 fr. : un an 18

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS DE FAMILLE A PRIX RÉDUITS à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la Compagnie d'Orléans délivre du 15 juillet (inclus) au 1^{er} octobre (inclus) de toute station de son réseau, pour toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté

de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour de départ.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour et individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie vient de soumettre à l'approbation Ministérielle la proposition de délivrer, au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Aux termes de la proposition précitée, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période

EXCURSIONS

en Auvergne, en Quercy et dans le Limousin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

En vue de faciliter la visite des régions les plus pittoresques de l'Auvergne, du Quercy et du Limousin, la Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre de chaque année, des billets d'excursion comportant notamment l'itinéraire ci-après, ce qui permet de visiter, outre la région du Mont-Dore et celle de Lioran, le Gouffre de Padirac, le Sanctuaire de Rocamadour etc., etc.

Paris, Vierzon, Bourges, Monlluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains de Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Le Lioran, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac), Brive, Limoges (par St-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon. Paris.

Prix des billets : 1^{re} classe 120 fr. ; 2^e classe 90 fr. Durée de validité : 30 jours.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée d'une deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont-St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris, Evaux-les-Bains), Moulins (Bourbon-l'Archambault), Saint-Eloy (Château-neuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vic-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 mai au 15 septembre de chaque année, pour les

stations ci-dessus indiquées, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours et peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant supplément

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

10^c

En Vente partout

10^c

La VRAIE MODE

Coffre GRATUITEMENT

dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)